

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur Marcel LUTTMANN, Maire, et suite à la convocation adressée en date du 20 février 2018.

**Membres présents :** Mme WEBER Sophie / M. GROLLEMUND René / Mme ROHMER Marie-Anne, *Adjoints au Maire.*

Mme ARBOGAST Annie / M. BOHN Armand / Mme BRASSEL Yolande / MM. BURTIN Pierre / CARBIENER Julien / Mme CHAVEROT Elisabeth / M. CLOSSET Christian / Mmes DOMINIAK Nathalie / DATTOLICO Isabelle / M. DERVAUX Fabien / Mmes ECKENDOERFFER Caroline / EBERLE-SCHULER Christelle / MM. FRITSCH Romain / GOUETH Alphonse / Mme GROH Marlène / M. HUMMEL Christophe / Mme KELHETTER Isabelle / M. MEDER Joseph / Mme PFERSCH Geneviève / M. WENDLING Jean-Marc.

M. FISCHER Daniel qui a quitté la séance au point N° 17/2018.

Mme KAPPS Geneviève qui a quitté la séance au point N° 17/2018.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** M. BARILLON Rémi.

**Procurator(s) :** M. BARILLON Rémi qui a donné pouvoir à M. GOUETH Alphonse.

-----  
**Ordre du Jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2018
  - Délégation permanente au Maire - Devis et Factures
  - Délégation permanente au Maire – Finances et Marchés Publics
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018
  - Approbation du Compte de Gestion 2017
  - Approbation du Compte Administratif 2017
  - Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018
  - Délégation permanente au Maire – Acceptation indemnisation de sinistre(s)
- Organisation des temps scolaires et périscolaires à compter de la rentrée 2018/2019
- Engagement d'une procédure de délégation de service public en vue de la signature d'un contrat de concession pour la gestion du service de fourrière municipale
  - Bilan annuel d'Électricité de Strasbourg pour l'exercice 2017
  - Divers

-----  
*Le Maire souhaite une cordiale bienvenue au Conseil Municipal et propose de passer immédiatement au premier point de l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Vu** l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Après délibération, le Conseil Municipal désigne Christine Ohrel, Directrice Générale de Services, en qualité de secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15/01/2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15/01/2018 transmis à l'ensemble des membres est proposé à la signature du Conseil et est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.*

## 11/2018 - DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE - DEVIS ET FACTURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

*Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les marchés suivants :*

### **MOBILIER ET MATERIEL ADMINISTRATIF ET DIVERS**

☛ Offre de JVS de **6.736 € HT/an**(investissement) et **1.684 € HT/an**(fonctionnement) **durant 3 ans** pour un contrat Millésime On-Line intégral comportant l'accès à toute la gamme de logiciels (finances, ressources humaines, administrés, facturation et outils internes), les licences, des prestations techniques, l'accompagnement illimité sur les logiciels métiers et la désignation d'un interlocuteur unique.

Se rajoute lors de la 1<sup>ère</sup> année du contrat, le droit d'accès à Millésime On-Line intégral se chiffrant à **2.480 € HT**.

Une remise de **2.016 € HT** sera déduite sur le forfait lors de la 1<sup>ère</sup> année suite aux dysfonctionnements rencontrés en 2017.

La dépense pour la partie investissement sera imputée sur le C/2051-190.

## 12/2018 - DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE - FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

**Conformément au CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au Conseil, à la séance qui suit, de l'ordonnancement de la dépense et de l'emploi de ce crédit.**

Un certificat administratif portant virement de crédit a été établi en date du 7/01/2018 pour l'utilisation de dépenses imprévues :

- Le virement de crédit effectué par certificat administratif vaut Décision Modificative N° 5/2017.

#### **Diminution de crédits**

- ✓ Dépenses d'investissement - Chap. 020/Art. 020/Fonction 01  
Dépenses imprévues d'investissement **-300 €**

#### **Augmentation de crédits**

- ✓ Dépenses d'investissement - Chap. 16/Art. 165/Fonction 01  
Remboursement emprunt **+300 €**

## 13/2018 - AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

**Le Maire explique** que l'article 15 de la loi N° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu que : "*jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits*".

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise, compte tenu de ces dispositions, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 pour l'opération suivante :*

	Chapitre	Article	Fonction	Opération (pour mémoire)	Montant	Libellé
Ligne 1	21	2111	012	130	<b>1.200</b>	Achat de terrain (Reysz)

#### **14/2018 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017**

**Vu** l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Compte de Gestion pour l'exercice 2017,

**Considérant** la régularité des écritures du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de Wasselonne,

**Le Maire présente** le compte de gestion 2017 établi par le Comptable du Trésor de Wasselonne. Le résultat de clôture 2017 s'élève à **377.488,20 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *approuve le compte de gestion de l'exercice 2017,*
- *donne décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.*

#### **15/2018 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2121-14, L.2121-31, L.2541-13 et L.2543-8,

**Constatant** que le Compte Administratif du Maire retrace les mêmes opérations que le Compte de Gestion,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel Fischer, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et en dehors de la présence du Maire,*

- *approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :*

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses réalisées	<b>3.242.463,79</b>
Recettes réalisées	<b>3.428.682,79</b>
Résultat exercice 2017	<b>186.219,00</b>
Excédent 2016	<b>286.225,41</b>
Résultat de clôture	<b>472.444,41</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses réalisées	<b>1.675.525,15</b>
Recettes réalisées	<b>758.810,79</b>
Résultat exercice 2017	<b>-916.714,36</b>
Excédent 2016	<b>821.758,15</b>
Résultat de clôture	<b>-94.956,21</b>
Excédent global de clôture	<b>377.488,20</b>

- *constate*

- un excédent de clôture en fonctionnement de :	<b>472.444,41 €</b>
- un déficit de clôture en investissement de :	<b>-94.956,21 €</b>
	-----
	<b>377.488.20 €</b>

M. Daniel Fischer félicite le Maire pour sa bonne gestion et le travail réalisé et associe à ces remerciements le personnel technique et administratif ainsi que ses collègues adjoints. Le Maire s'associe à ces remerciements.

## **16/2018 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2018**

### **INTRODUCTION**

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2313-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'élaboration du budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité de la baisse historique des dotations de l'État engagée en 2015.

Le projet de loi de finances pour 2018, dans sa partie relations avec les collectivités territoriales, prévoit une baisse des concours à hauteur de 4 milliards d'€.

#### **- La DGF**

Il n'est pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de "contrat de confiance" entre l'État et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser - et dans le cas contraire il y aura un malus.

#### **- Investissements**

Le soutien à l'investissement du bloc communal, composée de deux enveloppes, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL). Elle est destinée à financer d'une part des projets de rénovation thermique transition énergétique, de logement, de mobilité... soit des thématiques très proches de celles retenues pour la DETR.

#### **- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale**

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30% en 2018, de 65% en 2019 puis de 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources. L'État prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

#### **- Évolution des bases fiscales**

Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 1,24% en 2018. Depuis le 1/01/2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale (de novembre 2016 à novembre 2017) constaté au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnelle.

Le nombre de foyers dans la commune bénéficiant du dégrèvement s'élève à 72%.

#### - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Suite à la fusion des Communautés de Communes des Coteaux de la Mossig et de La Porte du Vignoble, il s'en est suivi une **baisse** du FPIC.

Passé de 11 k€ en 2012 à 92 k€ en 2016, il est retombé à 18 k€ en 2017.

### IMPOSITION

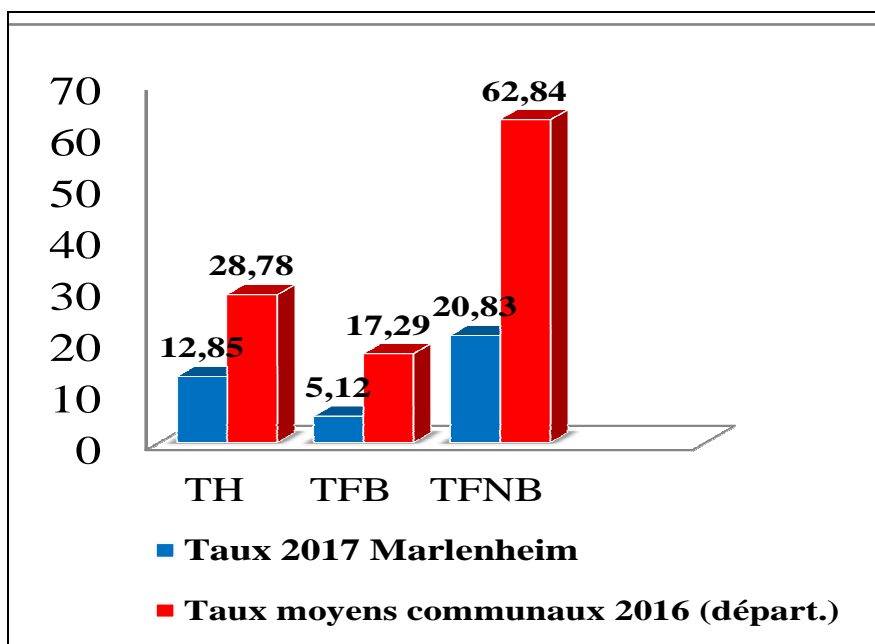
La rubrique "impôts et taxes" du budget comporte principalement les éléments suivants :

1/ Les taxes sur lesquelles le Conseil Municipal dispose d'un pouvoir de détermination de l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté.

#### a) Taux d'imposition et recettes fiscales

Commune	2011 à 2014	2015 à 2017
Taxe d'Habitation	11,68%	12,85%
Foncier Bâti	4,65%	5,12%
Foncier non Bâti	18,94%	20,83%

	TAUX MOYENS COMMUNAUX 2016 AU NIVEAU		TAUX COMMUNAUX 2017	TAUX PLAFONDS 2017
	national	départemental		
Taxe d'Habitation	24,38	28,78	12,85%	71,95
Foncier Bâti	20,85	17,29	5,12%	52,13
Foncier non Bâti	49,31	62,84	20,83%	157,10



#### b) Évolution des bases d'imposition (en k€)

	2013	2014	2015	2016	2017
	Bases effectives	Bases effectives	Bases effectives	Bases effectives	Bases effectives
Taxe d'Habitation	5 290	5 278	5 640	5 567	5 678
Foncier Bâti	5 939	6 069	6 234	6 296	6 372
Foncier non Bâti	136	137	136	125	125
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 365</b>	<b>11 484</b>	<b>12 010</b>	<b>11 988</b>	<b>12 175</b>
Cotisation Foncière des entreprises	3 215	3 378	3 535	3 596	
	<b>14 580</b>	<b>14 862</b>	<b>15 545</b>	<b>15 584</b>	

### c) Évolution produit fiscal

	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé		2017 Estimé	2017 Réalisé
TH	616 483	724 762	<b>1 601 950</b>	TH	728 210	<b>1 082 100</b>
FB	282 217	319 190		FB	325 325	
FNB	25 917	28 295		FNB	26 100	
Rôle supplémentaire et complémentaire	78 188	42 921		Rôle supplémentaire et complémentaire		
CFE	449 553	517 501		<b>Total</b>	<b>1 079 635</b>	<b>1 082 100</b>
TAXES ADDIT. FNB	12 797	11 775		remplacé par attributions de compensation de la CCMV	1 390 000	<b>1 363 000</b>
IFER	434 948	439 924	<b>444 858</b>			
CVAE	243 742	226 763	<b>228 802</b>			
TASCOM	86 263	68 634	<b>65 793</b>			
PRELEV.FNGIR	-772 744	-772 744	-772 744		-772 744	-772 744
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	31 389	34 282	25 738	ALLOCATIONS COMPENSATRICES	21 444	21 444
<b>TOTAL</b>	<b>1 488 753</b>	<b>1 641 303</b>	<b>1 594 397</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 718 335</b>	<b>1 693 800</b>

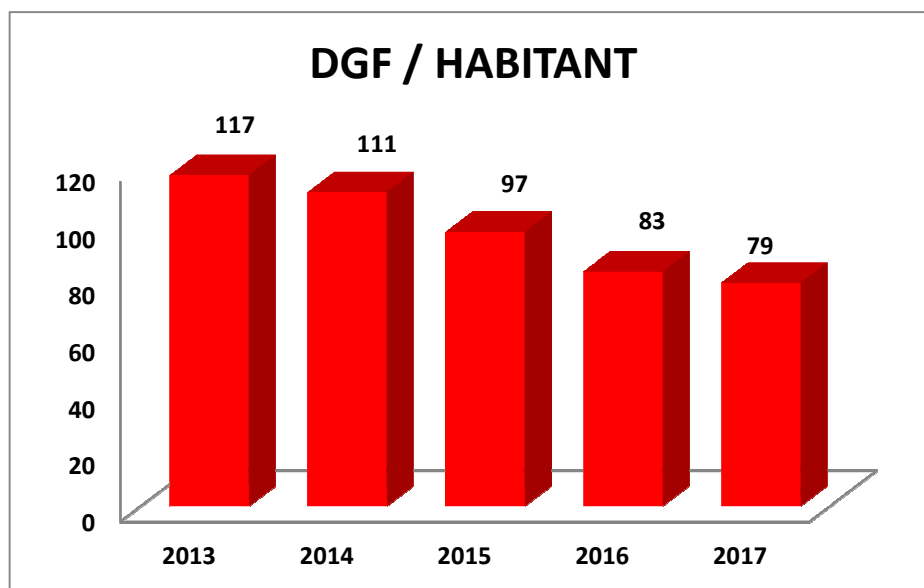
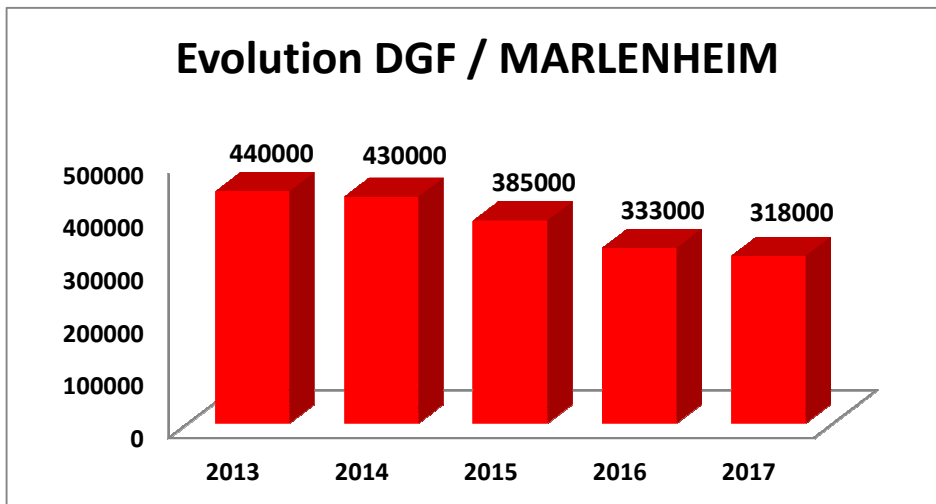
### 2/ Les attributions compensatoires de la Communauté de Communes

Toute la fiscalité professionnelle est passée en 2017 à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble suite à l'instauration par cette dernière de la FPU. Cette perte est compensée par un reversement d'attributions compensatoires finalisées à 1.363 K€ Ce montant est amené à évoluer en 2018 compte tenu de la compétence "Service incendie" transférée à la Communauté de Communes.

### DOTATIONS ET COMPENSATIONS

- Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) comportant la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale. La dotation forfaitaire est particulièrement à la baisse depuis 2014 avec la mise en place de la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

Pour Marlenheim, cette contribution en 2017 s'établit à **48.000 €** ce qui minore d'autant la dotation perçue de l'État.



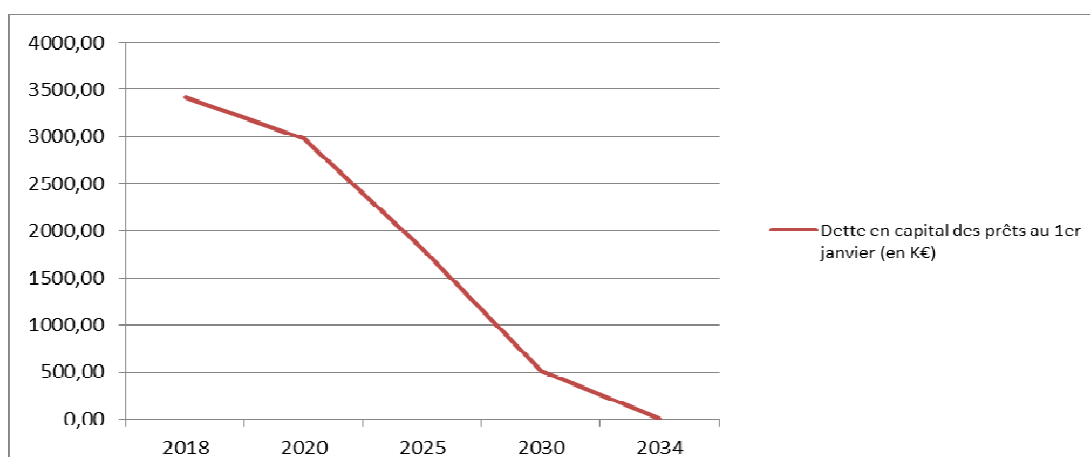
- Les compensations liées aux réformes fiscales successives sont elles aussi régulièrement à la baisse.

## L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à **3.420.331 €**.

La dette est constituée de deux emprunts à taux fixe contractés en 2014 (1.500 k€) et 2015 (2.500 k€) d'une durée respective de 20 et 15 ans.

### a) Évolution de l'encours de la dette



<b>Population (INSEE)</b>	4277
<b>Dette / habitant au 1/01/2018</b>	<b>800 €</b>

## b) Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

Année	Capital	Intérêt	Annuité
<b>2018</b>	217 134,27 €	69 767,21 €	<b>286 901,48 €</b>
<b>2019</b>	221 305,57 €	65 595,91 €	<b>286 901,48 €</b>
<b>2020</b>	225 571,72 €	61 329,76 €	<b>286 901,48 €</b>
<b>2021</b>	229 935,18 €	56 966,30 €	<b>286 901,48 €</b>

## EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général ont augmenté en liaison avec l'évolution du patrimoine communal, mais également en raison des différentes évolutions des prix des fluides.

2017	<b>1 057 k€</b>
2016	<b>971 k€</b>
2015	<b>950 k€</b>

- Charges de personnel

✓ Effectifs

	Nombre d'agents*	Équivalent Temps Plein	Observation
1/01/2018	24	21,43	1 contrat aidé (0,65 ETP) 1 agent détaché
1/01/2014	22	19,53	1 apprentie 3 contrats aidés

\*hors contrat(s) aidé(s), apprentie et Service Civique.

L'évolution du personnel s'explique principalement par l'augmentation de la population, l'urbanisation de la commune et par le développement des affaires scolaires.

✓ Dépenses

2017	<b>892 k€</b>
2016	<b>884 k€</b>
2015	<b>835 k€</b>

Le Maire liste les grands projets d'investissement 2018 (en dehors de la poursuite de la restructuration de la Maison Klein) :

- Rond-Point entrée Est
- Travaux de bâtiments (écoles notamment)
- Réhabilitation du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux"
- Sentier pieds-nus
- Voirie et annexe dont vidéo surveillance
- Dépenses récurrentes (scolaire / informatique / dotations techniques)

et fait une projection jusqu'en 2020 des investissements prévisionnels recensés.

La détermination de ces derniers sera fonction de la marge de manœuvre financière de la commune, en fonction du produit fiscal estimé.

Les travaux portant sur le Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux" (isolation, réfection vestiaires, douches, cuisine) seront traités prioritairement. L'aménagement d'un sentier pieds-nus pourrait être remis voire abandonné.

Il est rappelé que la zone d'activités relève de la compétence intercommunale.



## OBJECTIFS 2018

- Au vu des éléments présentés et après avoir établi une comparaison (sur base des chiffres 2016) des dépenses et recettes réelles de fonctionnement avec les communes du département d'égale importance et constaté que les dépenses et recettes par habitant y sont toutes deux supérieures à celles de la commune de même que les taux d'imposition, le Maire lance le débat quant à une éventuelle augmentation de la pression fiscale des ménages afin de pouvoir investir davantage.

**M. Romain Fritsch rajoute** qu'il faut également comparer les services offerts par les communes. **M. Pierre Burtin et Mme Annie Arbogast** interviennent en faveur d'un maintien des taux d'imposition. Le Maire précise que la décision interviendra lors du vote du budget et rajoute qu'en cas de stabilité fiscale, tous les investissements prévus ne pourront être réalisés.

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

*Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 suite à la présentation des informations budgétaires par le Maire.*

*Il est précisé que le débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à engager le Conseil Municipal dans ses choix définitifs, qu'il arrêtera dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018.*

### **17/2018 - DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE - ACCEPTATION INDEMNISATION DE SINISTRE(S)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétence données au Maire,

*Le Conseil Municipal prend acte de la décision de recouvrement prise par le Maire en vertu de sa délégation permanente suite à la proposition d'indemnisation formulée par la Compagnie d'Assurances concernée pour le(s) sinistre(s) suivant(s) :*

- Sinistre sur candélabre rue de l'Hôpital (624,48 €),
- Sinistre sur candélabre rue du Maire Klein (279 €).

### **18/2018 - ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES A COMPTE DE LA RENTREE 2018/2019**

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment les articles D521-10 à D521-12,

**Vu** le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**Mme Sophie Weber rappelle** les grandes étapes du processus de concertation et **explique** au Conseil Municipal que le Comité de Pilotage (conseillers municipaux de Marlenheim et de Nordheim) et le Comité de Suivi (représentants des parents d'élèves, directeurs d'écoles, coordinateur des périscolaires) en charge de l'évolution des temps scolaires et périscolaires ont élaboré un sondage dont l'objectif est de permettre aux familles de s'exprimer au sujet de l'organisation actuelle, du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), de l'offre périscolaire actuelle et de l'organisation scolaire et périscolaire à venir. Ce dernier a été diffusé aux familles durant le mois de décembre. Les résultats du questionnaire ont été présentés aux deux instances désignées ci-dessus le 12

février dernier et ont démontré un grand intérêt pour ce sujet (76% de participation) et une volonté de réorganiser les temps scolaires sur 4 jours (75% des familles – 52% des enseignants).

**Entendu** les explications de l'Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, définit les horaires comme suit répartis sur 4 jours :*

**École Maternelle**  
**"Les Tilleuls" :**

L-Ma-J-V	
08h10	3h30
11h40	
13h30	2h30
16h00	

**École Élémentaire**  
**Pierre Pflimlin :**

L-Ma-J-V	
08h00	3h30
11h30	
13h20	2h30
15h50	

**Groupe Scolaire**  
**Nordheim-Marlenheim :**

L-Ma-J-V	
08h05	3h30
11h35	
13h25	2h30
15h55	

*Temps d'enseignement*

Le Conseil Municipal de Nordheim et les Conseils des Écoles se prononceront en mars. Les délibérations et procès-verbaux seront transmis au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (D.A.S.E.N.) qui se prononcera, au nom de Madame la Rectrice d'Académie, sur les horaires proposés.

**19/2018 - ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION DU SERVICE DE FOURRIÈRE MUNICIPALE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

**Vu** l'Ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

**Vu** le décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

**Vu** le rapport présenté par le Maire au Conseil Municipal,

**Considérant** que la valeur du contrat (exprimé en € hors taxes sur la durée totale de la concession) est inférieure au seuil européen de 5 548 000 € Hors Taxes,

**Entendu** les explications du Maire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *approuve le choix d'un mode de gestion déléguée pour l'exploitation du service fourrière automobile ainsi que de l'expertise et de la destruction de véhicules pour le compte de la Police Municipale,*
- *décide de mettre en œuvre une procédure « simplifiée »,*
- *approuve la durée de la délégation de service public fixée à 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,*
- *autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette affaire,*

- *confie l'analyse des candidatures et des offres à la Commission de Délégation de Service Public dont les membres ont été désignés au sein du Conseil Municipal par la délibération 116/2017 du 12 décembre 2017.*

## **20/2018 - BILAN ANNUEL D'ELECTRICITE DE STRASBOURG POUR L'EXERCICE 2017**

**Le Maire présente** le bilan de la consommation électrique des bâtiments et de l'éclairage public pour l'exercice 2017 (comparée à celle des exercices 2015 et 2016).

On peut noter d'ores et déjà une baisse de la consommation liée à l'éclairage public alors que le nombre de points lumineux est en augmentation. Cette tendance devrait s'accroître suite aux importants travaux de rénovation financés dans le cadre du plan lumière (2<sup>ème</sup> semestre 2017 et début 2018).

### **DIVERS**

#### **⇒ Compte rendu responsables des commissions communales et groupes de travail**

**Bâtiments et Constructions Publiques (BCP) :** M. René GROLLEMUND, *Vice-Président*  
*Réunions de chantiers hebdomadaires Espace d'Animations Culturelle et Touristique.*

Le chantier suit son cours normalement. L'entreprise titulaire du lot électricité réalise la pose des câbles et le plâtrier pose les faux-plafonds.

Les travaux devraient être achevés à l'été 2018.

**Voirie, Transport et Circulation (VTC) :** M. René GROLLEMUND,  
*Vice-Président*

*Réunion du 29/01/2018 : étude de la mise en sens unique des rues du Maréchal de Lattre de Tassigny, de la Hofstatt et de Neustrie*

Suite au constat fait par le policier municipal qui s'est rendu sur place à plusieurs reprises, la commission propose de surseoir à la mise en sens unique de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. La situation sera néanmoins réexaminée à la fin des travaux de construction d'immeubles des deux côtés de la voie.

**Mme Nathalie Dominiak signale** néanmoins que la circulation piétonne, du fait de l'encombrement des trottoirs (véhicules, mât électrique provisoire), se fait toujours sur la voie publique avec le risque accidentogène que cela comporte et rappelle que la sécurité relève du pouvoir de police et de la responsabilité du Maire.

Pour la rue de la Hofstatt, un sens unique sera mis en œuvre à titre d'essai.

**Animation, Tourisme et Fleurissement (ATF) :** Mme Marie-Anne ROHMER, *Vice-Présidente*

*Réunion du 5/02/2018 consacrée au fleurissement estival.*

Ce dernier mettra l'accent sur trois sites : la rue d'Austrasie (massif de vivaces), le lotissement (deux îlots en vivace) et le Centre-Ville avec deux types de fleurissement : un fleurissement plus élégant au niveau des points forts - Hôtel de Ville / Place du Kaufhaus / Maison Klein - et un fleurissement plus sauvage dans la partie ouest notamment.

Les entrées de ville seront retravaillées en 2019 étant entendu que l'objectif visé consiste en l'amélioration du cadre de vie des habitants.

- ⇒ **Mme Geneviève Pfersch interroge le Maire** sur l'état d'avancement du projet "Rond-Point Est". Le Maire explique que lors de l'examen de notre projet le Conseil Départemental a fait remarquer que même si ce dernier est situé en agglomération, il se trouve aussi sur une route à grande circulation imposant que les obstacles (de type muret ou lisses métalliques) soient écartés des zones de perte de trajectoire d'un véhicule entrant dans le carrefour. Il a également été conseillé de prévoir une zone de stationnement pour un véhicule de service afin que l'entretien soit facilité. Le projet sera revu en conséquence.
- ⇒ Eu égard à l'investissement en temps et en moyens engendré par la réforme des rythmes scolaires, **Mme Nathalie Dominiak souhaiterait** que la dépense affectée jusqu'à présent aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) soit redistribuée, sous une forme à définir (prise en charge première inscription dans une association par exemple), afin que la découverte par les enfants des activités culturelles et de loisirs soit maintenue.
- Mme Sophie Weber** qui rappelle que la participation aux NAP était basée sur le volontariat, suggère que ces crédits soient plutôt dédiés à l'équipement des salles de classe ou au financement des sorties scolaires afin que tous les enfants puissent en bénéficier.
- Le Maire rajoute** que la délégation de service public de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble pour le périscolaire est en cours de renégociation. Une attention particulière sera accordée au projet pédagogique proposé par le délégataire qui pourrait intégrer dans ce dernier certaines activités développées dans le cadre des NAP.
- ⇒ **Mme Marie-Anne Rohmer signale** que le 14<sup>ème</sup> Marathon du Vignoble est programmé les 16 et 17 juin prochains. Elle lance un appel aux bénévoles prêts à sacrifier la matinée du 17 juin (9h à 12h30).

\*\*\*\*\*

*Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 21 heures.*

**Christine Ohrel**



*Secrétaire de Séance*

**Marcel Luttmann**



*Maire de Marlenheim*